

Avis de constitution

SOCIETE « ISSOUF MATIÈRE PREMIÈRE SARL » en abrégé « IMAP »

Siège Abidjan Cocody riviera 3, Lot riviera 3, Ilot  
cite laurier 17

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07/07/2025, et enregistrés au CEPICI le 10/07/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ISSOUF MATIÈRE PREMIÈRE SARL  
» en abrégé « IMAP »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :  
-achat, transformation et vente de cacao  
- Import-Export  
-Et pour la réalisation de l'objet social :  
L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.  
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.  
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.  
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée  
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de (100,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan Cocody riviera 3, Lot riviera 3, Ilot  
cite laurier 17

Dirigeant(s) M DONGO KOBENAN ISSOUF (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-04320 du 03/09/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°54009/GTCA/RC/2025 du 03/09/2025

